



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Le radar tourelle

Description :

Le radar tourelle est installé en haut d'un mat afin de limiter le vandalisme. Il assure un contrôle des vitesses des véhicules et du franchissement interdit au feu rouge, dans le but de réduire la vitesse et l'accidentalité routière.

Le radar tourelle remplace progressivement les radars fixes dits de première génération. Il a une portée plus importante et couvre plusieurs voies de circulation, éventuellement dans les deux sens de circulation.

C'est un dispositif de contrôle qui peut être déplacé d'un site à l'autre.

Signalisation :

Les radars tourelles peuvent être signalés par des panneaux d'annonce radars. En savoir plus sur le site [Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/)



Nombre de radars :

Environ 1200 radars tourelles déployés sur le territoire national fin 2022 dont 18 en Vendée au 25 avril 2024.